

Pour diffusion immédiate

## **Décision de la Cour suprême dans le cas de l'école secondaire Loyola : Position de la Fédération des établissements d'enseignement privés**

Montréal, 19 mars 2015 – La Fédération des établissements d'enseignement privés tient à préciser sa position quant au cours d'Éthique et culture religieuse, à la suite de la décision de la Cour suprême rendue publique aujourd'hui.

Tout d'abord, mentionnons que la Fédération regroupe aussi bien des écoles laïques que des écoles confessionnelles de différentes religions. Lors de l'adoption du cours d'ECR, elle a travaillé en collaboration avec le ministère de l'Éducation pour l'implanter et veiller à ce que les enseignants des écoles membres de son réseau soient bien formés et outillés pour le donner et atteindre les objectifs formulés par le ministère.

La Fédération encourage ses membres à appliquer le programme d'ECR, conformément au Programme de formation de l'école québécoise.

La Fédération considère que les écoles qui le souhaitent peuvent très bien faire l'accompagnement spirituel de leurs élèves à l'extérieur de la grille horaire.

Pour consulter la Déclaration de valeurs de la Fédération, cliquez [ici](#).

### **À propos de la Fédération des établissements d'enseignement privés**

La Fédération des établissements d'enseignement privés est un organisme à but non lucratif qui regroupe 190 établissements autonomes fréquentés par quelque 110 000 élèves répartis sur le territoire québécois, soit environ 12 % des effectifs scolaires du Québec. Les membres de la Fédération offrent des services aux élèves du préscolaire, primaire et secondaire dans les secteurs de la formation générale et de l'adaptation scolaire.

Source : Fédération des établissements d'enseignement privés

Pour information :

Geneviève Beauvais

Téléphone : 514 381-8891, poste 238

beauvaisg@feep.qc.ca

Suivez-nous sur Twitter : @LaFeep